



DÉLIBÉRATION n°2025-07-02-04

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/06/2025	L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent(s) : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MORENO Christine, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> EMONIN Ghislaine, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine.
OBJET : <i>Plan d'aménagement forestier : mise à l'étude de l'aménagement forestier pour la période 2025 – 2044</i>	<i>Procurations données :</i> EMONIN Ghislaine a donné procuration à HERGAS Jasmine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, MANIAS Marcel a donné procuration à RADREAU Sophie, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent excusé :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 24</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	<i>Absents :</i> REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie MANGE Mylène est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que la validité du document d'aménagement forestier actuellement en vigueur pour la forêt communale de Bavans est arrivé à échéance. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement.

Par conséquent, Madame la Maire propose de solliciter auprès des services compétents de l'Office National des Forêts (ONF), la **mise à l'étude du projet de révision d'aménagement de la forêt communale de Bavans**, qui s'appliquera pour les vingt prochaines années, à partir de 2025.

Madame la Maire précise que cette mise à l'étude permettra à l'ONF de réaliser les relevés nécessaires (inventaire des peuplements, étude des sols, relevé faunistique et floristique, analyse des fonctions d'usage...), en vue d'élaborer un document de gestion durable prenant en compte les enjeux économiques, écologiques et sociaux de la forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide :

- de mettre officiellement à l'étude l'établissement d'un nouveau plan aménagement forestier pour une durée de 20 ans pour la forêt communale de Bavans, à compter de l'année 2025 ;

- de confier à l'ONF la réalisation de cette étude, dans le cadre de ses missions relevant du régime forestier ;
- d'autoriser les services de l'ONF, à procéder aux études de terrain nécessaires à l'élaboration d'un nouvel aménagement,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude et à suivre son avancement avec les services de l'ONF.

Fait et délibéré à Bavans, le 02/07/2025

La Maire,
Sophie RADREAU



Le Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 
ID : 025-212500482-20250702-DELIB2025070204-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 09 juillet 2025
Publiée sur site internet le : 09 juillet 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.